



SYNDICAT MIXTE
DE PREFIGURATION
DU PARC NATUREL
REGIONAL DE L'ASTARAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 09 juillet 2025

Lors du **Bureau syndical du 09 juillet 2025**, la délibération suivante a été adoptée :

Liste des délibérations		
N° délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2025_BS03_01	Demande subvention Volontariat Territorial en Administration	Approuvée

DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL

N°2025_BS03_01 – Demande de subvention Volontariat Territorial en Administration

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 15

Le 09 juillet 2025, le Bureau syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 04 juillet 2025, s'est réuni, à Mirande, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Patrick FANTON est nommé secrétaire.

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Camille BONNE

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Sylvie LAHILLE, Daniel POMIES
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Stéphanie CHABBERT, Stéphane BERNARD
Val de Gers	François RIVIÈRE, Philippe LALANNE, Olivier BARASZ
Artagnan en Fezensac	Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	Bernard MONLIBOS
Grand Auch Cœur de Gascogne	

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Claudine LADOIS
Cœur d'Astarac en Gascogne	Michel CORTADE, Michel AUGÉ
Val de Gers	
Artagnan en Fezensac	
Coteaux Arrats Gimone	
Grand Auch Cœur de Gascogne	
Villes-portes	Henri CHAVAROT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndic mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac ;

Considérant la convention d'attribution de financement de l'OFB pour la réalisation du Plan de paysage et biodiversité de l'Astarac, en date du 05 décembre 2024 ;

Considérant la délibération du Comité syndical du 05 mars 2025 autorisant le recrutement d'agents non titulaires ;

Le Président rappelle l'importance de développer des actions de préfiguration en parallèle de la procédure de création du Parc naturel régional de l'Astarac, notamment en faveur des paysages et de l'aménagement du territoire, qui constituent des orientations fortes du projet de Charte. Parmi ces actions, le Président rappelle notamment l'obtention d'un financement de l'OFB pour la réalisation du plan paysage et biodiversité de l'Astarac, dont le lancement est prévu à l'automne 2025.

Afin de permettre le bon fonctionnement du Syndicat mixte de préfiguration et d'engager ces actions de préfiguration le Président expose qu'il est nécessaire de renforcer ses compétences en ingénierie. Il propose de recruter à cet effet un chargé de mission en Volontariat Territorial en Administration pour initier et développer des actions en faveur des paysages et de l'aménagement de l'Astarac et accompagner les acteurs du territoire dans la prise en compte des enjeux paysagers.

Le Président propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès des services de l'État pour participer au financement de ce poste, dans le cadre du dispositif de Volontariat Territorial en Administration.

Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE SOLLICITER** une subvention pour un poste de Volontaire Territorial en Administration dans le cadre du déploiement de l'approche paysagère et d'actions pilotes en faveur des paysages et de l'aménagement de l'Astarac auprès des services de l'Etat ;
- **AUTORISE** le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi de cette subvention auprès des services de l'État.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Patrick FANTON

Le Président,



François RIVIÈRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.